

CTB/RH.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATION

DIRECTION DE L'ADMINISTRA-
TION GENERALE DE LA JUSTICE.

 E C R E T

ANNEE 1966 - N° 409 /PR-MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965 portant
formation du Gouvernement ;

VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966 déterminant
les services rattachés à la présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi n°65-5 du 20 Avril 1965 portant statut
de la Magistrature, complétée par les Ordonnances n°s 6 et
39/PR-MJL des 25 Janvier et 31 Août 1966 ;

VU le Décret n°82/PR-MJL du 14 Octobre 1965 ayant
nommé Mr. DEGBEGNI Samuel dans le corps de la Magistrature
Dahoméenne et Substitut du Procureur de la République près
le Tribunal de Première Instance de Porto-Novo ;

VU le Décret n°83/PR-MJL du 14 Octobre 1965 ayant
nommé Mr. FELIHO Florentin dans le corps de la Magistrature
Dahoméenne et Procureur de la République p.i. près les Tribu-
naux de Première Instance de Cotonou et Porto-Novo ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent rapportés les Décrets n°s 82
et 83 du 14 Octobre 1965 ayant nommé Messieurs DEGBEGNI
Samuel et FELIHO Florentin Substitut et Procureur de la Répu-
blique p.i. près le Tribunal de Première Instance de Porto-No-
vo.

ARTICLE 2. - Monsieur DEGBEGNI Samuel, Magistrat du 3° grade,
3ème échelon, précédemment Substitut du Procureur de la Répu-
blique près le Tribunal de Première Instance de Porto-Novo es
nommé Procureur de la République p.i. près ladite Juridiction

...../.....

EMPLIATIONS :

5
6
2
9
4
2
1
2
1
4
1
2

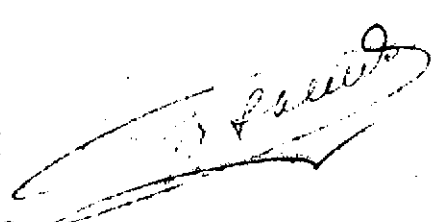
ARTICLE 3.- Mr. FELIHO Florentin, Magistrat du 3^o grade, 3^{ème} échelon est confirmé dans ses fonctions de Procureur de la République p.i. près le Tribunal de Première Instance de Cotonou.

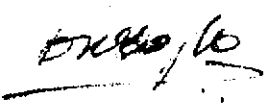
ARTICLE 4.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1966

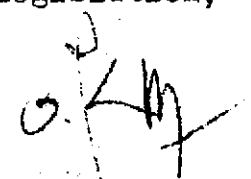
Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,


Général Christophe SOGLO


Nicéphore SOGLO

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,


A. K. I. N. D. E -